



## Sécurité routière

### Touring Club Suisse

Ch. de Blandonnet 4  
Case postale 820  
1214 Vernier GE  
info@tcs.ch  
www.tcs.ch

### Daniel Muhlemann

Tél. +41 58 827 23 96  
Fax +41 58 827 51 24  
daniel.muhlemann@tcs.ch

Touring Club Suisse, Case postale 820, 1214 Vernier GE

Administration communale  
Madame Anita Paccaud  
1682 Prévonnoloup

23.02.2015  
DM/cor/1682vx51

### Analyse de votre utilisation de l'Inforadar à Prévonnoloup

Madame,

Vous recevez en annexe les résultats des mesures de vitesse de l'Inforadar pour la semaine 6.

Installé correctement, cet appareil a permis de mesurer la vitesse avec précision. Veuillez noter que les quantités indiquées représentent les nombres de mesures prises en considération, correspondant à un multiple de celui des véhicules en passage. Ceci en fonction de l'intervalle entre les mesures, de la distance sélectionnée de saisie, de la densité du trafic et de la vitesse individuelle des véhicules.

Les résultats sont résumés dans l'aperçu ci-joint, comprenant tous les emplacements. Les sites individuels sont documentés séparément sur 3 feuilles : "Nombres selon la vitesse", une représentation graphique et "Dépassements maximaux".

Sur la feuille "Nombres selon la vitesse" le tableau de gauche "Distribution des vitesses" vous indique, combien de valeurs (nbre) ont été saisies pour chacune des vitesses. L'encart "Résultats" montre

- d'une part pour chaque site les quantités suivantes :  
Total des mesures (dans l'intervalle de vitesses choisie), dont le nombre jusqu'à la limitation de vitesse, les dépassements échelonnés à 5 km/h et à partir de 20 km/h au-dessus;
- et d'autre part, les valeurs statistiques :  
Vitesse moyenne  $V_m$ ,  $V_{50}$ , ainsi que  $V_{85}$ . Cette dernière indique la vitesse qui n'est pas dépassée par 85% des mesures. Elle représente ainsi le comportement de la grande majorité. De même, la  $V_{50}$  n'est pas dépassée par 50% des mesures. Le plus proche  $V_m$  et  $V_{85}$ , se situent, le plus homogène sera le trafic. Une homogénéité élevée du flux de trafic contribue à la sécurité; il y aura moins de manœuvres de dépassement et de freinages brusques.

Graphiquement, ce sont également le nombre des mesures selon la vitesse, leur regroupement en classes, ainsi que les valeurs statistiques  $V_m$  et  $V_{85}$  qui sont affichés. La forme du graphique principal peut indiquer des situations particulières (bouchons, tracteurs, cyclistes). A partir d'un nombre suffisant et sans perturbations, il devrait présenter une courbe dite normale (en forme de cloche).

La feuille "Dépassements maximaux" présente sur une page au maximum et classé selon la grandeur, les valeurs les plus élevées au-dessus de la limitation de vitesse, avec date et heure.

Pour l'emplacement de votre choix, l'analyse donne les résultats suivants :

- La valeur statistique  $V_{85}$  ne dépassait pas la vitesse maximale tolérée (la limitation légale plus une marge de tolérance de 5 km/h);
- La valeur statistique  $V_{50}$  était également conforme à la limitation légale et n'indique ainsi pas de problème aux sites étudiés;
- Comme le montre l'aperçu annexé des résultats, 0.8 % des véhicules ont dépassé les 55 km/h, et 3.3 % les 50 km/h.
- Il n'y a pas eu de dépassement important<sup>1</sup>. De tels dépassements pourraient représenter un grave danger potentiel.

Rappelons dans ce contexte que – selon l'état actuel – le permis devrait en principe être retiré pour un excès de vitesse de 21 à 24 km/h à l'intérieur des localités (2 cas au total), de 26 à 29 km/h sur les routes à l'extérieur des localités et de 31 à 34 km/h sur les autoroutes. Au-delà, le retrait devient automatique. (arrêt 124 II 259/1998 du Tribunal Fédéral)

### **Conclusion :**

Relativement aux limitations de vitesse actuelles, nous considérons ces résultats comme favorables, ce qui serait, selon notre expérience, également le cas sans l'influence positive de l'inforadar. Sur la base des mesures de vitesse uniquement et sans indications sur des situations dangereuses il n'y a apparemment pas d'indice démontrant un déficit de sécurité.

Or, s'il y en avait un tel en fonction de la configuration locale, il pourrait toutefois s'avérer propice d'étudier de possibles aménagements selon les normes VSS 640 210 à 212.

Dans ce contexte, nous vous proposons pour lecture nos brochures "Sécurité dans les quartiers" (disponible gratuitement) et "Les zones sous la loupe". Vous pourrez télécharger les deux sur internet "strada.tcs.ch". Là, vous cliquez sur "zones 20 et 30" (en bas à droite) et choisissez ensuite le lien (à droite).

Nous vous remercions de votre collaboration et vous présentons, Madame, nos salutations les meilleures.

Touring Club Suisse



Daniel Muhlemann, ing. dipl. EPF  
Aménagements et trafic routiers

---

<sup>1</sup> 30 km/h et plus au dessus de la limitation. Un tel écart permet de faire mieux ressortir les points urgents.